

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 juillet 2016**

CP2016\_07\_5  
id. 2727

*L'an deux mille seize le vingt six juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**FOURNITURE ET TRANSPORT DE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Dans le but d'approvisionner en béton prêt à l'emploi les subdivisions départementales pour la réalisation des travaux sur le patrimoine départemental, un marché public de fournitures a été lancé sous forme d'un marché à bons de commande en lots séparés.

Le marché sera conclu pour un an et reconductible trois fois de manière tacite pour une durée d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Le montant des prestations sera susceptible de varier de la manière suivante :

Lots	Montant minimum annuel du marché € HT	Montant maximum annuel du marché € HT
<b>1</b> : Nord-Ouest (Cantons de Moissac, Pays Serres-Sud Quercy, Valence d'Agen)	1 000,00	20 000,00
<b>2</b> : Sud-Ouest (Cantons de Castelsarrasin, Garonne-Lomagne- Bruhlois, Beaumont-de-Lomagne, Verdun-sur-Garonne)	1 000,00	30 000,00
<b>3</b> - Nord-Est (Cantons de Quercy-Aveyron, Aveyron-Lère, Quercy Rouergue)	1 000,00	30 000,00
<b>4</b> - Sud-Est (Cantons de Montauban I, II et III, Montech, Tarn-Tescou Quercy Vert)	1 000,00	30 000,00

Compte tenu du montant maximum sur 4 ans supérieur à 209 000 € HT, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 31 mars 2016 sur le site du BOAMP et du JOUE et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.cg82.fr>

La date limite de remise des plis était fixée au 11 mai 2016 à 11 heures 30.

La Commission d'appel d'offres du 19/05/2016, a examiné les candidatures, conformément à l'article 5 du règlement de la consultation (références professionnels, compétences techniques et garanties financières), déposées dans les formes et délais requis.

Elle a déclaré recevable les candidatures remises par les Sociétés CEMEX, TIGNOL et RUP qui disposent des références et compétences en adéquation avec l'objet du marché.

La société RUP a remis une offre pour les lots 1, 2, 3 et 4.

Les sociétés CEMEX et TIGNOL ont remis une offre pour les lots 3 et 4.

L'offre de la société RUP étant incomplète, elle ne respecte pas les exigences formulées dans le règlement de la consultation et de ce fait est irrégulière. Aussi, conformément aux dispositions de l'article 35-I-1° du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres a déclaré les lots 1 et 2 infructueux et autorisé à les relancer en marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence.

Un dossier de consultation a été adressé le 20/05/2016 à la Société RUP, avec remise d'offre avant le 30/05/2016, à 11 h 30.

La Commission d'appel d'offres réunie le 9/06/2016 a de nouveau examiné l'ensemble des offres.

Conformément au règlement de la consultation, les offres ont été jugées au regard des critères d'attribution suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	70,00 %
performances en matière de protection de l'environnement	20,00%
Valeur technique au regard du mémoire technique	10,00%

Après examen, la Commission a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions définies ci-après :

LOT 1	Nord-Ouest (Cantons de Moissac, Pays Serres-Sud Quercy, Valence d'Agen)	RUP
LOT 2	Sud-Ouest (Cantons de Castelsarrasin, Garonne-lomagne- Bruhlois, Beaumont-de-Lomagne, Verdun-sur-Garonne)	RUP
LOT 3	Nord-Est (Cantons de Quercy-Aveyron, Aveyron-Lère, Quercy Rouergue)	TIGNOL
LOT 4	Sud-Est (Cantons de Montauban I, II et III, Montech, Tarn-Tescou Quercy Vert)	TIGNOL

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés de fourniture et transport de béton prêt à l'emploi avec les entreprises et dans les conditions susvisées, ainsi que toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC